

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 11-2025

L'an deux mille vingt cinq, le 07 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2025

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – DION Daniel –
LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - MARIE-OLIVE Julie - CALIZZANO Mathieu
EXCUSES : JORGE Thierry - VANHOUTTE (MARZAN) Véronique -

SECRETAIRE : MME GORGE Christine
Monsieur Thierry JORGE a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	7	8	1	8	7	0	1

**OBJET : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU VOYAGE
SCOLAIRE EN ANGLETERRE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la lecture du courrier du principal du collège George Guingouin d'Eymoutiers, qui sollicite l'aide du service d'action sociale en faveur des familles de la commune concernant un voyage scolaire en Angleterre au cours de l'année scolaire 2024-2025.

3 enfants de la commune ont participé à ce voyage.

Le Maire propose d'allouer la somme de 300€ en terme de participation et de définir le montant comme suit pour chaque famille :

- BUISSON COUEGNAS : 50€
- MACON : 150
- MARIE OLIVE : 100€

Le conseil municipal APPROUVE le montant et la distribution de celui-ci en faveur de chaque famille.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 11 avril 2025.

Le Maire,
Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 12-2025

L'an deux mille vingt cinq, le 07 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2025

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – DION Daniel –
LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - MARIE-OLIVE Julie - CALIZZANO Mathieu
EXCUSES : JORGE Thierry - VANHOUTTE (MARZAN) Véronique -

SECRETAIRE : MME GORGE Christine
Monsieur Thierry JORGE a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	7	8	1	8	8	0	

OBJET : **Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virements de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

- la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2025 ;

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AURORISE Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024 jusqu'à la fin de sa mandature, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 11 avril 2025.

Le Maire,
Marc CHAMPAUD

